COMMUNE DE BÉNY

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 14 OCTOBRE 2025 à 20 heures 00.

Date de convocation : 04 octobre 2025 Date d'affichage : 04 octobre 2025

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, BUARD Vincent, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : ACHARD Ludovic et GROS Antoine

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoirs : ACHARD Ludovic donne pouvoir à TEILLARD Christophe
GROS Antoine donne pouvoir à GAILLARD Bruno

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Monsieur MARECHAL Maurice, adjoint présente les condoléances du conseil municipal et du personnel communal à Monsieur le Maire et Madame la conseillère Laurence BAVOUX pour le décès de Madame Geneviève BAVOUX (maman de M. le Maire).

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations :

- Contrat de Prévoyance pour le personnel communal,
- Subvention à Music'Harmonie de Marboz pour la cérémonie du 11 novembre.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

OUVRAGE ROUTE DES BLANC : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

1°) Avenant numéro 1 au marché de Maitrise d'œuvre

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil municipal a attribué le marché de Maitrise d'œuvre à C&D INGENIERIE pour un montant de 25 050 € HT sur la base d'un montant de travaux de 126 000 € HT (soit 126 000 x 16.19% = 20 400 €) plus missions complémentaires de 4 650 € HT.

Pour rappel, le forfait de rémunération était fixé à un prix forfaitaire provisoire pour les éléments de mission AVP à AOR et à un prix définitif pour les missions complémentaires.
Le montant total des honoraires du marché (Base + missions complémentaires) est donc porté à 36 738,81 € HT détaillé par les éléments de missions ci-dessous :

Coût définitif de travaux		Montant des travaux HT 200 975,00 €	
Taux de rémunération global en %		16,19%	
Forfait provisoire de rémunération (FP) en €HT		32 538,81 €	
Pour information décomposition des coûts prévisionnels de travaux			
Répartition mission globale			
AVP	31,62%	10 288,77 €	
PRO	15,44%	5 023,99 €	
ACT	20,59%	6 699,74 €	
EXE	5,88%	1 913,28 €	
DET	20,59%	6 699,74 €	
AOR	5,88%	1 913,29 €	
	100%	32 538,81 €	
Missions complementaires	**Forfait**	**Qté**	**MONTANT**
Etablissement d'un dossier de subventions (mémoire explicatif + chiffrages associés décomposés par type de travaux)	- €	1,00	- €
Etablissement d'un Dossier Loi sur l'eau	3 450,00 €	1,00	3 450,00 €
Inspection des fondations.	750,00 €	1,00	750,00 €
			4 200,00 €
Montant TOTAL en € HT GLOBAL de la simulation pour la comparaison des offres		36 738,81 €	
TVA		7 347,76 €	
Montant en €TTC de la simulation pour la comparaison des offres		44 086,57 €	

2°) Compte rendu de la dernière réunion de chantier

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie donne l'avancement du chantier :

- les travaux ont commencé avec une semaine et deux jours de retard mais normalement le calendrier est maintenu. Ils devront être terminés mi décembre,
- l'ouvrage du pont est démoli,
- le terrassement des fonds de forme est en cours ainsi que le batardeau,
- les rambardes du pont sont démontées : 2 personnes se sont manifestées pour les récupérer,
- Les margelles sont récupérées par la commune,
- La signalisation et le panneau de chantier ont été mis en place par l'entreprise.

CERTIFICAT ELECTRONIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le certificat électronique RGS** établi au nom du maire arrive à échéance le 17 novembre 2025.

Ce dernier sert à :

- dématérialiser et à la transmettre les actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,
- télétransmettre des actes soumis au contrôle de légalité,
- la comptabilité du trésor public et de la plateforme du portail Chorus.

Il présente le devis de Berger Levrault pour un montant TTC de 564 € pour une durée de trois ans. En cas de changement de bénéficiaire, le changement sera gratuit, il suffira seulement de donner les nouvelles données (procès-verbal de l'élection, carte d'identité du bénéficiaire).

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis de Berger Levrault pour un montant TTC de 564 € avec effet en novembre 2025 et pour une durée de trois ans.

ECOLE

1°) Accroissement temporaire d'activité : délibération n° 33/2025

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT le nombre croissant des effectifs d'enfants présents au service de la cantine scolaire et de la pause méridienne, des remplacements pour congés maladie du personnel, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité au titre d'adjoint d'animation du grade d'animation à raison de 35 heures hebdomadaires de travail par semaine scolaire pour la période du 03 novembre 2025 au dimanche 21 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'animateur, à compter du 03 novembre 2025 au dimanche 21 décembre 2025,

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires,

FIXE la rémunération de l'agent à l'Indice Brut 367, Indice Majoré à 366 de la filière Adjoint d'animation territorial, 1er échelon.

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

2°) <u>Personnel</u>

L'ATSEM titulaire affectée à la classe « GS/CP » est absente (arrêt maladie).

L'ATSEM contractuelle affectée à la classe « PS/MS » est absente (accident de travail) depuis le 14 septembre 2025.

Les remplacements sont assurés.

3°) <u>Sou des écoles</u>

L'assemblée générale du Sou des écoles a eu lieu le mardi 7 octobre. Le bureau de l'association a présenté une situation financière très favorable et un bilan moral satisfaisant pour l'année écoulée.
Didier Charvet, adjoint en charge des associations et représentant de la municipalité lors de cette AG, indique qu'il a fait part de son questionnement suite à la décision d'augmenter les cotisations annuelles d'adhésion de 10 à 15 € pour les familles, au vu de la situation indiquant plus de 40 000 € en banque à ce jour.
Les membres du bureau répondent en indiquant leur préoccupation sur le manque d'investissement et les difficultés à mobiliser les familles pour constituer l'équipe d'organisation des manifestations, avec pour exemple, des inscriptions très tardives pour la participation au vide-grenier de fin août.

4°) <u>Conseil d'école</u>

Il est fixé au 4 novembre à 18h30.

Devis

<u>Bulletin Municipal</u> : Acceptation du devis L&A communication / MadeInCom. Le nombre de pages sera à confirmer à la finition.
Pour 36 pages le montant est de 3 555.20 € TTC et pour 40 pages il s'élève à 3 946.80 € TTC.
Les 400 calendriers sont offerts.

<u>Lutte contre les mouches à l'église</u> : Un devis a été accepté auprès de Phytra pour un montant TTC de 193.08 €

<u>4 Numéros de maison</u> : Acceptation du devis de KELIAS pour la fabrication de 4 plaques de maison pour un montant de 76.18 € TTC.

<u>Radar pédagogique</u> : Suite aux réunions du conseil municipal jeunes, il a été proposé d'installer un radar pédagogique en amont de l'accès au parking de l'école et de la mairie côté nord à l'entrée de la zone 30. Deux modèles de radars sont présentés.
Après discussion, le conseil municipal accepte le devis de KELIAS pour un montant TTC de 2 641.84€ comprenant le radar modèle « METIS 1000 », un enregistreur de données, une alimentation solaire, un mat et les fixations nécessaires.

<u>Travaux électriques dans les bâtiments communaux</u> : Acceptation du devis de l'entreprise NEVEU pour un montant TTC de 967.20€ pour le changement de divers néons et ampoules par des leds dans les bâtiments Garavand et de l'école.
Les travaux seront réalisés pour les vacances de la Toussaint.

<u>Volets bâtiment clair matin</u> : Acceptation du devis de l'entreprise Michael BERGER pour un montant de 3 740 € TTC pour la rénovation des volets (36 volets à l'extérieur face arrière et 32 face rue).

POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET/OU EN COURS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Maurice Maréchal maire-adjoint en charge des bâtiments communaux présente l'avancé de quelques travaux :

Logement « clair matin » N° 3 : les travaux sont terminés et le bail a été signé avec le nouveau locataire au 1er octobre 2025.
Dans les bâtiments Garavand et de l'école, divers néons et ampoules seront remplacés par des leds (devis Neveu validé).

Le remplacement du BSO de la classe de maternelle et le remplacement de la serrure de la porte du sas des toilettes PMR de la salle Sevron sont en attente de réception du matériel (devis Gros frères validé).

La mise en place des 16 nouveaux cavurnes au cimetière est planifiée en fin d'année (devis Bertrand validé). Les plaques d'informations pour notifier aux familles la fin de concession des tombes ont été placées, générant déjà quelques retours.

SUBVENTION ASSOCIATION MUSIC'HARMONIE DE MARBOZ POUR LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025

(Délibération n° 34-2025)

Le Maire présente à l'assemblée le mail en date du 03 octobre de Music'harmonie de Marboz qui a décidé lors de son assemblée générale du 02 octobre que les musiciens ne participeraient aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre que dans les communes qui lui apportent un soutien financier.

L'association précise que ces commémorations engendrent des frais, notamment de déplacement, des coûts pour les répétitions dirigées par le chef salarié de l'association, sans oublier l'entretien régulier et coûteux des instruments de musique.

Une contribution minimale de 100 €/an pour jouer aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre est donc sollicitée.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser une subvention de 100 € pour les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2025 au profit du Music'harmonie de Marboz.

PARTICIPATION AU CONTRAT PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS

(Délibération n° 35-2025)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- la délibération du 17 décembre 2024 lors de laquelle avait été validé le contrat labellisé de Prévoyance Ampléa pour les agents,
- Le mail du 16 septembre 2025 dans lequel il est indiqué que le contrat n'est plus labellisé au 1er janvier 2026 et qu'en conséquence les agents ne peuvent plus prétendre à la participation financière communale de 15 €,
- Indique que les agents ont le choix :
  - de continuer avec le contrat de Prévoyance Ampléa sachant qu'une augmentation de la cotisation de 5% est à prévoir au 1er janvier 2026, et auquel aucune participation communale ne pourra être allouée. Dans le cas contraire l'agent doit résilier lui-même son contrat avant le 31 octobre 2025,
  - d'avoir un nouveau contrat auprès d'Intérial labellisé mais le montant de la cotisation sera presque doublé,
  - de souscrire un nouveau contrat et si ce contrat est labellisé, la participation de la commune serait allouée.

  Recherche de propositions :

  - un devis a été demandé auprès d'un autre organisme,
  - un autre devis a été sollicité auprès du centre de gestion mais il est tributaire d'un questionnement sur les trois dernières années sur l'absentéisme avant toute réponse définitive.

- Propose à l'assemblée de définir comme règle que les agents choisissent eux-mêmes leur contrat de prévoyance et s'ils présentent une labellisation la participation de 15 € leur sera allouée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- d'accorder la participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à un contrat labelisé,
- de laisser le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent, par mois.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Date des prochaines réunions du conseil municipal :**
  - Mercredi 12 novembre 2025 à 20h00.
  - Jeudi 11 décembre 2025 à 20h00.
- **Repas conseil + personnel + conjoints :** Il est fixé au vendredi 12 décembre. Valentin PROST et Didier CHARVET se chargent de l'organisation.
- **SCOT :** Par arrêté n°AR25-21, le Président de Grand Bourg Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et l'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC). Cette enquête publique permettra à toute personne d'émettre des observations et propositions sur les dispositions de ce document de planification, lequel définit le projet d'aménagement stratégique du territoire de Grand Bourg Agglomération pour les 20 prochaines années et en fixe les orientations et les objectifs structurants.

  L'enquête publique sera ouverte à compter du lundi 20 octobre à 9h00 jusqu'au mercredi 19 novembre à 17h00.

  Il est possible de consulter l'avis d'enquête publique SCOT-AEC Grand Bourg Agglomération, l'avis d'ouverture est affiché au panneau extérieur de la mairie.
- **Paroisse :** Une invitation à l'ensemble des membres pour la rencontre du nouveau prêtre le vendredi 17 octobre à 18h30 à la paroisse de Viriat.
- **Commission Action Sociale :** Le repas s'est tenu samedi 11 octobre pour une cinquantaine de personnes dans une bonne ambiance.
- **Foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine :** La commune de Bény est incluse dans la zone de surveillance mise en place sur le territoire.
- **Manifestations à venir sur la commune :**
  - **Vendredi 31octobre :** Soirée Halloween organisée par Free's B à la salle tilleul,
  - **Samedi 8 et dimanche 9 novembre :** 4èmes journées du « fait -main » et de la création – expo vente organisée par la Médiathèque et les loisirs créatifs à la salle Garavand,
  - **Dimanche 9 novembre :** Repas du groupement paroissial Marboz-Saint Etienne du Bois,
  - **Mardi 11 novembre :** Cérémonie de commémoration avec départ du défilé à 10h00 devant la mairie,
  - **Samedi 15 novembre :** Concours de belote et quine loto enfants suivi du repas moules frites organisé par le sou des écoles de Bény,
  - **Vendredi 21 novembre :** Soirée Beaujolais organisée par le Free's B,
  - **Samedi 22 novembre :** Plantation d'arbres par le verger participatif,
  - **Samedi 29 novembre :** Soirée concert en salle Garavand organisée par « Si Bény Chantait ».
  - **Dimanche 11 janvier 2026** : Cérémonie de présentation des vœux du Maire à 10h30.

Levée de la séance à 22 h 04 .

Liste des délibérations prises : n° 33 à 35.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX